

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de CONDE EN BRIE, le 1<sup>er</sup> Octobre 2018 à dix-neuf heures sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

### Etaient présents :

M. Eric ASSIER, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Eric MULLER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Jean-Jacques BELORGEY.

### Absents excusés :

Mme Sandrine CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Dominique REMOLU, Mme Sandrine BOUR, M. Mathieu COOREVITS, Mme Muriel MAZUR.

### Ordre du jour :

- **Approbation des comptes rendus du 04 juin 2018 – 10 juillet 2018 et 27 août 2018.**

### **Délibérations :**

- **Demande de subvention pour participation au championnat du monde CANICROSS**
- **Devis pour mise aux normes de la station-service.**
- **Décisions modificatives.**
- **Présentation du rapport de la CLECT adopté par la commission de la CARCT.**
- **Devis signalisation routière.**
- **Location de salle.**
- **Soutien dotations du département.**
- **Validation choix des entreprises par CAO (projet aire de camping-car et place des festivités avec gradins)**
- **Plan des risques d'inondation et coulées de boue.**
- **Informations et questions diverses.**

- 
- **Approbation des comptes rendus du 04 juin 2018 – 10 juillet 2018 et 27 août 2018.**

Les 3 comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité.

- **Demande de subvention pour participation au championnat du monde CANICROSS.**

Un membre de l'Association Club Canin du Sud de l'Aisne est qualifié pour le championnat du monde CANICROSS en Pologne.

M. Le Maire propose de soutenir cette personne en versant une somme de 300.00€ à l'Association Club Canin du Sud de l'Aisne pour participation aux frais d'entraînement et concours de ce championnat.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord pour verser la somme de 300.00€ au Club Canin du Sud de l'Aisne.

1 opposition et 8 pour.

- **Devis pour mise aux normes de la station-service.**

Aujourd'hui la station-service est en parfait état de fonctionnement, cependant certaines mises aux normes vont conduire à des frais.

Un devis pour un montant de 3 287.00 € HT concernant le changement du PC + logiciel est à prévoir pour 2019 suite à loi Article 88 loi des finances.

Monsieur Le Maire alerte sur les nouvelles mises aux normes de la station-service qui seront à prévoir pour l'année 2020.

Un devis a été effectué pour :

- automates de paiement APL3 QR + pupitre pour gestion des ventes (logiciel + PC) pour un montant de : 22 878 € HT soit 27453,60 € TTC.

- **Décisions modificatives.**

Suite à la contraction de 2 emprunts, M. le maire explique qu'une délibération doit être prise pour modification budgétaire

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- \* Article 165 : Dépôts et Cautionnements + 600.00€

(Remboursement cautions)

- \* Article 020 : Dépenses imprévues - 600.00€

Recettes :

- \* Article 1641 : emprunt - 94 500.00€

- \* Article 1641 – opération 93 (Maison de services aux publics) + 55 000.00€

- \* Article 1641 – opération 94 (Micro-Crèche) + 39 500.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification budgétaire.

- **Présentation du rapport de la CLECT adopté par la commission de la CARCT.**

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.)

RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE CHARGES ET DE PRODUITS SUITE AUX MODIFICATIONS DE COMPETENCES DE LA CARCT AU 1<sup>er</sup> janvier 2018

APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry du 10 septembre 2018,

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la CARCT, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.
- Que la C.L.E.T.C. de la CARCT s'est réunie le 10 septembre 2018 afin de valoriser les charges transférées aux/par les communes suite à :
  - à la restitution de la compétence « Equipe verte » au 1er janvier 2018 aux 20 communes du territoire du Tardenois (ex-CCT),
  - à la restitution de la compétence « Voirie » au 1er janvier 2018 aux 21 communes du territoire de Condé-en-Brie (ex-4CB),
  - à la prise de compétence obligatoire GEMAPI et à la prise de compétence partielle ruissellement-érosion au 1er janvier 2018, pour les communes des territoires de Château-Thierry et de Neuilly-Saint-Front (ex-CCRCT et communes issues de l'ex-CCOC).
- Que le rapport de la C.L.E.T.C. a été adopté à l'unanimité de ses membres présents.
- Que l'application de cette méthode conduit à une modification de 8 049, 65 € de l'attribution de compensation pour notre commune, pour un montant total versé aux communes membres de la CARCT de 7 734 968,58 € et un montant perçu des communes par la CARCT de 173 832,43€.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 10 septembre 2018 joint en annexe,
- 2.- autorise en conséquence le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

- **Devis signalisation routière.**

Après étude comparative, présentation d'un devis pour l'acquisition de panneaux routiers (pose de nouveaux et changement de certains détériorés) : Le choix s'est porté sur la société Direct signalétique pour la somme de 1 455,42 € HT.

Voir auprès de l'ADICA pour étudier les coûts concernant la sécurité du village.

- **Location de salle.**

Afin de pallier aux réservations faites et annulées au dernier moment, il a été décidé d'appliquer le règlement suivant pour toutes les locations de salle :

50% à la réservation

50% 10 jours avant

+ chèque de caution.

**- Soutien dotations du département de M. FRICOTEAUX**

M. le maire explique que le Président du conseil départemental de l'Aisne, M. Fricoteaux, sollicite de l'Etat l'examen d'attribution des dotations départementales à la hausse, les charges de dépenses sociales étant de plus en plus élevées, ceci serait au détriment de versements de subventions aux associations afin de réduire les frais de fonctionnement du département.

M. le maire propose de soutenir le Président du Département par une lettre de soutien. Le Conseil Municipal accepte le soutien.

**- Validation choix des entreprises par CAO (projet aire de camping-car et place des festivités avec gradins).**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres qui a été lancée pour le projet suivant : - ***Création d'une place pour les manifestations avec gradin bois.***

**- *Création d'une aire pour les camping-cars.***

La date de réception des offres a été arrêtée le 05/09/2018 à 12H00.

Un procès-verbal d'analyse des offres a été établi le 17/09/2018 par le maître d'œuvre / INGESSIA représenté par M. Camille LARZILLIERE. Ordonnateur : Commune de Condé en brie

L'estimation faite par le Maître d'œuvre s'élève à **274 881.10€HT**

3 dossiers d'entreprises ont été analysés :

- WIAME VRD

- EIFFAGE

- RVM

**Monsieur le Maire fait lecture du rapport d'analyses des offres :**

- Critère valeur technique 60%

- Prix des prestations 40%

Suite à cette première analyse et comme le prévoyait le règlement de consultation, le maître d'ouvrage a souhaité lancer une négociation.

Cette négociation a été envoyée le mercredi 12 septembre 2018 par mail aux différents candidats.

Les candidats devaient, pour le lundi 17 septembre 2018 à 12H00 :

-confirmer que leur offre répond en tout point aux exigences du cahier des charges

- indiquer si l'offre de prix est la meilleure ou si éventuellement un rabais pouvait être accordé.

Les 3 candidats ont confirmé que leur offre répondait au cahier des charges.

**RVM a confirmé son offre de prix à 298 993.25€ HT**

**EIFFAGE a consenti un rabais. Son offre est maintenant de 268 000.00€ HT**

**WIAME VRD a consenti un rabais. Son offre est maintenant de 265 000.00€ HT**

	EIFFAGE	RVM	WIAME VRD
Montant HT après négociation	268 000.00€	298 993.25€	265 000.00€

Notes et classements Obtenus :

	EIFFAGE	RVM	WIAME VRD
Valeur technique	52	45	54
Prix des prestations	39.6	35.5	40
TOTAL POINTS	91.6	80.5	94
CLASSEMENT	2	3	1

- Le Maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise WIAME VRD pour réaliser les travaux.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 septembre 2018 et a retenu l'entreprise WIAME VRD.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir l'entreprise WIAME VRD pour réaliser les travaux du projet cité.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- valide l'avis de la commission d'appel d'offres pour **l'entreprise WIAME RVD d'un montant de 265 000.00€ HT.**
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget.

**- Plan des risques d'inondation et coulées de boue.**

La Direction Départementale des Territoires a transmis une carte pour demande de concertation d'un nouveau plan de prévention des risques inondations et coulées de boue du bassin versant du surmelin. En effet, une étude préalable de ce PPRicb a été menée et une phase de concertation démarre. Cette phase est notamment destinée à affiner le cas échéant et peut prendre en compte des éléments complémentaires.

Après réflexion, le Conseil Municipal propose d'étudier le cas de la rue de Chaury dans c'est risques d'inondations et coulées de boue venant de la rue du collège. Une réunion sera prévue avec les services concernés pour étudier ce cas.

- **Informations et questions diverses.**

**Le parking rue de l'Arquebuse prend forme : réfection en cours.**

**Des petites poubelles sont commandées et vont être installées (aux Halles et au niveau du café de l'Est).**

**Information sur les avancements de travaux effectués par les agents communaux : préau de la micro-crèche ainsi qu'un appartement situé au bâtiment des ailes.**

**Demande de participation à la Grande veillée pour commémoration « Aisne sur le chemin de la paix » le 07 novembre 2018 : pas de suite donnée.**

**Inauguration de la micro crèche le 08 octobre 2018.**

**L'Abbé Gandon a quitté notre région et a été remplacé par 2 autres prêtres.**

**Séance levée à 21h35.**